

A.M.G.C

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, impasse des narcisses, Z.A. Dyna Ouest, Beaupreau
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
RCS ANGERS 894 293 364

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DOUZE NOVEMBRE,
A ONZE HEURES,

La société HOLDING A.M.G.C., Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 1, impasse des narcisses, Z.A. Dyna Ouest, Beaupreau - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 953 056 603, représentée par Monsieur Cyrille GAS et Monsieur Anthony MARTINEAU, cogérants, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.M.G.C, associée Unique de ladite Société,

En présence de **Monsieur Cyrille GAS** et **Monsieur Anthony MARTINEAU**, gérants non associés de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 1, impasse des narcisses, Z.A. Dyna Ouest, Beaupreau, 49600 BEAUPREAU EN MAUGES au 70, rue Emilie du Châtelet - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, et ce à compter rétroactivement du 01/11/2025.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 70, rue Emilie du Châtelet - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

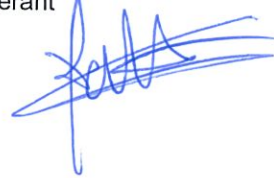
Am GC

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société HOLDING A.M.G.C.
Associée Unique
Monsieur Cyrille GAS
Cogérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Pour la société HOLDING A.M.G.C.
Associée unique
Monsieur Anthony MARTINEAU
Cogérant

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal and diagonal strokes.